

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE KAMOURASKA  
M.R.C. DE RIVIERE-DU-LOUP  
MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE

Lors DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE tenue à 20h00 le LUNDI 6 MARS 2006 à la salle municipale et à laquelle étaient présent(e)s :

MADAME Julie Dubé ainsi que MESSIEURS Roland Vaillancourt, Christian Pettigrew, Valois Caron et Yves Côté tous membres de ce conseil, formant quorum, siégeant sous la présidence de MONSIEUR Serge Forest, MAIRE,

a été adoptée la résolution suivante :

**RÉSOLUTION: 06.03.8.6.2.**

**Dossier éolien – Réserve financière pour frais de démantèlement**

Considérant les derniers événements survenus dans le monde de l'énergie éolienne;

Considérant l'insécurité des citoyens face à l'implantation de ces infrastructures gigantesques;

Considérant que la municipalité s'interroge sur la durée de vie utile de ces équipements qui, pour certains, se limiterait à 15 ans et, pour d'autres, à 25 ans;

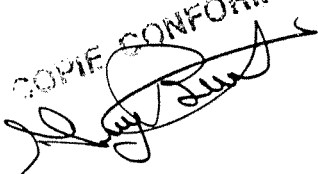
Considérant qu'il s'agit de tonnes de matières récupérables et non récupérables, qui exigeront des investissements importants de la part de ceux qui auront à les démanteler et à en disposer;

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte a adopté un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs aux éoliennes;

Considérant que la municipalité juge à propos de modifier ce règlement afin d'y prévoir des spécifications liées au démantèlement éventuel de ces équipements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte exige, de tout promoteur d'équipement éolien, la création d'un fond dit « réserve de démantèlement » qui devra être créé, en fiducie, sous acte notarié. Ce fond devra prévoir les sommes suffisantes à cette action dont un montant minimum annuel de 5 000\$ par éolienne à être versé dans ledit fond et ce, tout au cours des quinze (15) premières années d'opération de chacune des éoliennes.

COPIE CONFORME



GUY BÉRUBÉ, SEC.-TRÉS.

Adopté à L'Isle-Verte, ce 6 mars 2006.

CC. J. H.